

# Formation des élus et membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) - 300 salariés

Acquérir les connaissances législatives et réglementaires en matière de sécurité et conditions de travail

**Durée de la formation :** 35.00 heures soit 5.00 jour(s)

## Profils des stagiaires

- Membres élus CSE ou CSSCT de toutes entreprises du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) employant du personnel de droit privé.
- Tous collaborateurs et managers d'entreprise en lien avec le dialogue social.
- Entreprises de - de 300 salariés

## Prérequis

- Aucun

**Lieu :** Intra ou Inter

## Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances législatives et réglementaires en matière de sécurité et conditions de travail
- Développer les capacités d'analyse des participants aux risques professionnels et à la démarche de prévention
- Initier les participants aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

## Contenu de la formation

- PRESENTATION DE LA NOUVELLE ARTICULATION DES IRP ET SON IMPACT SUR LA SST
- LA NOUVELLE LOI SANTE AU TRAVAIL
- LA CSSCT : CONDITIONS DE MISE EN PLACE - ROLE ET FONCTIONNEMENT
- L'ANALYSE ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- LE ROLE DE LA CSSCT DANS LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- LES PARTENAIRES ET INTERVENANTS EXTERNES
- ETUDES DE CAS & ECHANGES DE PRATIQUES

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Informations, devis, inscriptions, personnes à contacter :

Romain Deville : Conseiller Formation : 07 60 05 44 70 / romain.deville@campus-valois.fr

## Campus des Valois

609 Route de la croix du milieu

16400 La Couronne

Email: formations@campus-valois.fr

Tel: 05 45 25 18 50



### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Evaluation technique initiale des acquis antérieurs
- Evaluation à l'issue de la formation - Etude de cas pratiques
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de suivi de formation
- Suivi et conseils individuels post-formation - consolidation des acquis (3/6 mois). Echanges par mail

### Modalités d'accès :

Les groupes sont composés de 4 à 12 participants maximum. Les sessions sont maintenues sous réserve qu'au moins 4 personnes soient inscrites.

Les sessions débutent sous un délai moyen de 30 jours ouvrés après la signature du devis accepté.

Les inscriptions sont closes 10 jours avant le début de la formation.

Cette formation peut être suivie par des participants en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences des prérequis et aux conditions de sécurité du déroulement matériel de cette dernière. Nous consulter

2 avril 2025